

MAISON MÉDICALE. Un médecin généraliste s'installe en septembre

C'est la bonne nouvelle de la semaine pour Le Croisic. Charlotte Mathivat, médecin généraliste libérale, s'installe au 1^{er} septembre à la Maison pluridisciplinaire de santé. Et ce n'est pas tout, des négociations sont en cours avec un autre médecin généraliste.

La pénurie de médecins dans la commune, c'est un dossier que les élus croisicais connaissent bien. Depuis sa réélection en 2020, Michèle Quellard, le maire du Croisic, et son adjoint Jean-Pierre Legrand, ont pris leur bâton de pèlerin, pour rechercher des solutions afin d'attirer quelques praticiens : contact avec le conseil de l'Ordre des Médecins, avec les facultés de médecine, annonces sur les réseaux sociaux, etc.

Bien conscients de l'enjeu de santé publique sur la commune, les généralistes du Croisic se sont associés au maire dans toutes ces démarches.

« Je les remercie d'ailleurs vivement de leur engagement et de leur solidarité, appuie Michèle Quellard. Sur-tout que nous devons faire face à plusieurs rumeurs malveillantes et infondées, et j'en profite ici pour leur tordre le cou. Non, il n'y a pas de mauvaises relations entre les médecins et les élus. Non, les loyers ne sont pas exorbitants, bien au contraire. Lors du conseil municipal du 15 décembre, une délibération a été validée à l'unanimité pour une minoration du loyer. Non, les médecins en

exercice ne souhaitent pas partir ».

La Ville du Croisic a même travaillé et discuté dans un parfait partenariat, tant avec la direction de l'hôpital de Saint-Nazaire et son antenne Guérande-Le Croisic qu'avec la direction de la circonscription locale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Avec la volonté de trouver au plus tôt une solution, la création d'une commission a été initiée. Composée de membres de l'association AAS, de la directrice générale des services de la ville, ainsi que d'un médecin retraité, ce groupe de travail œuvre ensemble pour proposer des solutions aux élus afin de renforcer l'offre de soins au Croisic (notre édition du 1^{er} mars).